

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'interrogatoire à huis clos : M. Lyall King, M^{me} Tara Denham, M. Eric Gordon, représentant du SCRS¹

Les hauts responsables du **Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (« Groupe de travail »)** de 2019 ont été interrogés par les avocats de la Commission le 1^{er} mars 2023 lors d'une audience à huis clos. Les témoins – Lyall King, Tara Denham, Eric Gordon et un représentant du SCRS² – ont été interrogés en groupe. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et a eu l'occasion d'interroger les témoins. Conformément à une décision rendue à la suite d'une demande du gouvernement du Canada, l'audience a été tenue en l'absence du public et des autres Participants.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé,

¹ Traduction

² L'identité de ce témoin doit demeurer secrète pour des raisons de sécurité nationale et de sécurité personnelle. Afin de désigner ce témoin, le pronom neutre « il » sera utilisé dans le résumé. Ce témoin est la même personne que le témoin n° 2 du résumé non classifié de l'entrevue menée avec les employés du SCRS œuvrant au sein de cette subdivision du DAE.

NON CLASSIFIÉ

mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.

- Ce résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel non classifié du CST préparé par le gouvernement du Canada et le résumé non classifié de l'entrevue menée auprès des responsables du CST.

1. Interrogatoire mené par les avocats de la Commission

- [1] Chaque témoin a confirmé l'exactitude de la version classifiée du résumé d'entrevue du Groupe de travail de 2019 et l'a adoptée comme faisant partie de leur témoignage devant la Commission.

1.1 Rôles et responsabilités

- [2] Chaque témoin a décrit le mandat de son organisation et ses rôles et responsabilités à titre de membre du Groupe de travail.
- [3] **Lyall King** était le président du Groupe de travail, ce qui signifie dans les faits qu'il a administré le groupe, organisé les réunions, participé à la détermination de la marche à suivre, et veillé à ce que le groupe soit prêt pour l'élection. Il a assumé un rôle administratif, en collaboration avec une équipe du Centre de la sécurité des télécommunications (« CST ») qu'il avait recrutée pour soutenir le secrétariat du Groupe de travail. Il était également représentant du CST auprès du Groupe de travail; il faisait ainsi bénéficier au groupe des connaissances du CST en matière d'ingérence étrangère, tel qu'elle était définie par le CST aux fins de ses activités de collecte de renseignements.
- [4] **Tara Denham** a été la représentante d'Affaires mondiales Canada (AMC) de la mise sur pied du Groupe de travail jusqu'en août 2019³. Elle a contribué à la mise en place du Groupe de travail et était également chargée d'y apporter les informations du Mécanisme de réponse rapide (« MRR »), lorsque c'était approprié, afin de contribuer à la connaissance du Groupe de travail. En tant que représentante d'AMC, si des problèmes

³ Gallit Dobner, représentante d'AMC au GT MSRE 2019 en août 2019, n'a pas pu assister à cette audience, mais était prête à répondre aux questions pertinentes lorsqu'elle a témoigné à l'audience de groupe du GT MSRE 2021.

NON CLASSIFIÉ

ou des questions concernant ce ministère se posaient de manière générale, Mme Denham servait d'intermédiaire pour représenter Affaires mondiales.

- [5] Le **représentant du SCRS** a agi comme représentant du SCRS au sein du Groupe de travail. Au sein de son organisme, il était chargé de coordonner ce qui était transmis au Groupe de travail et de travailler avec le reste de l'organisme pour faire en sorte que les bonnes informations soient communiquées au Groupe de travail. Le représentant du SCRS apportait du renseignement au Groupe de travail et agissait à titre de représentant principal du SCRS au Groupe de travail.
- [6] **Eric Gordon** était représentant de la Gendarmerie royale du Canada (« GRC ») au Groupe de travail en 2019, à titre de directeur du **Renseignement national de la Police fédérale (« RNPF »)**. Son rôle consistait principalement à coordonner les activités opérationnelles avec la GRC et les services de police compétents dans l'éventualité où un acte criminel serait établi au cours de la période électorale. À cette fin, il a mis en place des mécanismes d'affectation et de coordination des unités d'enquête de la GRC et des services de police compétents à travers le pays durant cette période. Il a également travaillé avec le Commissaire aux élections fédérales, avec lequel la GRC a signé un protocole d'entente afin de l'aider dans ses enquêtes. La GRC assure également la protection des chefs de parti, des ministres et d'autres personnes désignées.

1.2 Structure du Groupe de travail

- [7] M. King a confirmé que le Groupe de travail est composé de quatre membres au niveau opérationnel : le CST, le **Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »)**, **Affaires mondiales Canada (« AMC »)** et la **Gendarmerie royale du Canada (« GRC »)**. Le Groupe de travail a été créé pour coordonner l'échange d'informations sur les questions touchant les menaces à la sécurité du Canada et les élections fédérales. Le Groupe de travail appliquait généralement la définition d'« ingérence étrangère » énoncée dans la *Loi sur le SCRS*.
- [8] Le représentant du SCRS et M^{me} Denham ont précisé que le SCRS est un organisme de renseignement et un organe d'enquête, et qu'AMC est un consommateur du renseignement, mais aussi qu'il recueille et évalue des informations par le biais de

NON CLASSIFIÉ

certaines de ses rapports internationaux. M^{me} Denham a ajouté que par l'intermédiaire du MRR, AMC se préoccupait particulièrement de la désinformation relevant de la compétence du Groupe de travail, et a souligné qu'en vertu de son mandat, le MRR se concentrait sur la recherche d'ingérence étrangère ou d'indicateurs d'ingérence étrangère potentielle par la désinformation. M. King ne s'est pas opposé à ce que les avocats de la Commission qualifient le CST d'organe de collecte de renseignement et M. Gordon ne s'est pas opposé à ce que les avocats de la Commission qualifient la GRC d'organe d'enquête.

- [9] M^{me} Denham a décrit la mise sur pied du MRR comme l'une des annonces phares du Canada en 2018, alors que le pays présidait le G7. À l'époque, le G7 connaissait bien les menaces pesant sur la démocratie dans son ensemble et souhaitait améliorer le partage d'informations et la compréhension de ces menaces en son sein. Un accord a donc été conclu au sein du G7 pour la création du MRR, en vertu duquel chaque membre du G7 dispose d'un agent de coordination par lequel il peut partager des informations à mesure que ses connaissances de l'environnement de la menace progressent. À l'époque, l'un des principaux domaines d'intérêt était la désinformation dans le cadre de l'ingérence étrangère (« IE »), et notamment la nécessité d'améliorer la compréhension collective et les capacités à étudier cette pratique. M^{me} Denham a décrit le MRR comme un mécanisme permettant au Canada de recevoir des informations des autres pays du G7 et de les intégrer dans ses structures nationales. Il offrait à l'équipe un moyen de faire part au G7 des nouvelles tactiques à mesure qu'elle en avait connaissance.

1.3 Mandat du Groupe de travail

- [10] Tous les témoins ont convenu que le mandat du Groupe de travail est quadruple :
- (i) fournir aux partenaires gouvernementaux engagés dans des travaux connexes un point de contact clair avec la communauté de la sécurité et du renseignement;
 - (ii) examiner et concentrer de manière coordonnée le recueil et l'évaluation du renseignement et l'analyse de données provenant de sources ouvertes concernant l'ingérence étrangère dans le processus démocratique canadien;
 - (iii) fournir une connaissance situationnelle aux partenaires gouvernementaux, aux hauts fonctionnaires et aux autres partenaires concernés; et
 - (iv) promouvoir l'utilisation de l'évaluation du

NON CLASSIFIÉ

renseignement et de l'analyse des données provenant de sources ouvertes dans les processus de protection par le partage avec les partenaires ou, lorsque les mandats respectifs le permettent, la prise de mesures pour atténuer la menace.

1.4 Définitions et fonctionnement au quotidien

1.4.1 Ingérence intérieure et étrangère

- [11] M^{me} Denham a expliqué pourquoi le MRR faisait une distinction entre l'ingérence intérieure et l'ingérence étrangère. Le MRR avait pour mandat de se concentrer sur la recherche de l'ingérence étrangère ou d'indicateurs d'ingérence étrangère potentielle par la désinformation sur les médias sociaux. Ce que cela signifie sur le plan des médias sociaux peut être très complexe.
- [12] Certains indicateurs peuvent révéler au MRR qu'une entité étrangère est à l'origine de l'amplification artificielle d'un sujet d'actualité. Il s'agit, par exemple : (i) de la désinformation diffusée par des comptes qui utilisent la même formulation au même moment dans les données sous-jacentes; (ii) de comptes nouveaux ou créés récemment; et (iii) de la désinformation publiée ou diffusée au cours d'une même période, par exemple pendant les heures ouvrables d'un autre pays.
- [13] Quand le MRR estimait qu'une activité donnée provenait probablement d'une entité étrangère, ou s'il en ignorait l'origine, il continuait à chercher. Si le MRR concluait que l'entité était probablement intérieure, il arrêta ses recherches, car l'examen du contenu domestique ne faisait pas partie de son mandat. Par défaut, le MRR enquête jusqu'à ce que les indicateurs révèlent que l'activité est entièrement intérieure.
- [14] Le représentant du SCRS a expliqué qu'en ce qui concerne les activités observées par le SCRS, il pourrait y avoir une série d'activités menées par des Canadiens et des acteurs locaux, mais pour le compte d'un État étranger. Même lorsque les activités paraissent au départ être de nature domestique, le SCRS poursuit ses recherches jusqu'à ce qu'il puisse déterminer s'il s'agit d'une activité d'influence étrangère, d'une activité de nature intérieure, ou encore si cette activité est dirigée par un État étranger ou par des personnes qui reçoivent des instructions de cet État étranger ou qui le soutiennent.

NON CLASSIFIÉ

1.4.2 Relations avec le Comité de coordination des directeurs généraux sur la sécurité des élections (CCDGSE)

[15] M. King a déclaré que le CCDGSE a pour objectif de coordonner les différents acteurs du gouvernement du Canada, y compris le Groupe de travail, au cours de la période précédant une élection. Il est présidé par le **Bureau du Conseil privé (« BCP »)** et Élections Canada. M. King a expliqué que le Groupe de travail a rencontré le CCDGSE, l'a informé des conclusions du Groupe de travail et lui a communiqué ses plans.

1.4.3 Matrice de réponse du Groupe de travail

[16] M. King a déclaré qu'avec l'équipe du CST, il a élaboré une matrice de réponse destinée à servir de guide au Groupe de travail. La matrice de réponse est le résultat de nombreux exercices de simulation et a pour but de permettre au Groupe de travail de travailler à partir de différents scénarios susceptibles de se matérialiser durant la période électorale et de bien faire connaître les options dont disposent les organisations membres du Groupe de travail en raison de leurs mandats et pouvoirs respectifs face à l'ingérence étrangère. La matrice de réponse prend également en compte l'organisme ou le ministère susceptible de jouer le rôle principal dans la réponse à une éventuelle situation. Elle ne fait pas autorité et n'est pas exhaustive; elle a plutôt été conçue pour fournir au Groupe de travail une compréhension du contexte global et pour servir de guide sur les catégories de mesures que le groupe de travail pourrait prendre dans le cadre de ses activités de surveillance, de défense, de perturbation et d'exposition, et pour tenir compte des différents risques qu'implique chacune de ces activités.

[17] M. King a fait la distinction entre les rôles et responsabilités du Groupe de travail et les pouvoirs respectifs de chacun de ses membres. Le Groupe de travail est un espace de partage d'informations. Par exemple, si, hypothétiquement, le CST constatait une cyberactivité visant les infrastructures électorales, il en informerait le Groupe de travail. Le CST ne s'adresserait pas à lui pour demander l'autorisation d'entreprendre une action particulière. Au lieu de cela, le CST pourrait informer le Groupe de travail qu'il dispose de certains éléments de renseignement et qu'il estime en savoir suffisamment pour prendre des mesures en vertu des pouvoirs dont il dispose. L'objectif serait de partager ces

NON CLASSIFIÉ

informations afin d'obtenir une connaissance de la situation et une plus vaste compréhension.

- [18] Le représentant du SCRS a également fait remarquer que le Groupe de travail était un organe de coordination dans lequel chaque organisme membre exploitait ses pouvoirs et son mandat, dont il se servait lorsqu'il partageait du renseignement. Chaque organisme usait de ses pouvoirs. Le Groupe de travail ne disposait d'aucun pouvoir supplémentaire. Le rôle des membres était de tirer le meilleur parti possible de leurs pouvoirs pour déceler de l'ingérence étrangère.

1.4.4 Réunions et partage d'informations

- [19] M. King a confirmé que le Groupe de travail s'est réuni une fois par semaine avant la période électorale. Durant cette période, ses membres ont aussi été en contact quotidien. Les réunions se tenant parfois par téléphone sécurisé plutôt qu'en personne.
- [20] L'équipe du CST de M. King examinait le **renseignement d'origine électromagnétique (« SIGINT »)** recueilli par le CST et ses alliés. Si le CST remarquait un rapport ou recueillait des informations qu'il jugeait pertinents pour l'élection ou indicatifs, par exemple, au sujet de la capacité d'un adversaire étranger susceptible d'être utilisés dans le contexte canadien, il les transmettait au Groupe de travail. M. King a indiqué qu'il partageait les informations verbalement ou qu'il communiquait le numéro de série du rapport dans la base de données du CST afin que les autres représentants du Groupe de travail puissent le retrouver.
- [21] M. King a déclaré qu'au cours de la période électorale, il rédigeait un résumé général à partir de la formulation du rapport du CST, qu'il insérait dans le **rapport de situation (« RAPSIT »)** transmis au Groupe de travail. Les RAPSIT étaient publiés quotidiennement durant la semaine. M. King était responsable de l'examen et de la mise en évidence des renseignements du CST, et de fournir un résumé succinct à inclure dans le RAPSIT.
- [22] Le représentant du SCRS a déclaré que son organisme recueillait quotidiennement du renseignement et demandait aux régions de préparer des rapports. Le SCRS se dépêchait de transformer les informations recueillies en produit de renseignement, sous

NON CLASSIFIÉ

forme de rapports de renseignement du SCRS ou de communications verbales, afin que les membres du Groupe de travail disposent pendant la période électorale des informations pertinentes pour préparer les RAPSIT à diffuser le lendemain matin.

- [23] Le SCRS transmettait ce renseignement directement aux membres du Panel des cinq et les diffusait par voie électronique aux membres du Groupe de travail. À un certain moment de la période électorale, le renseignement a également été transmis aux sous-ministres adjoints (SMA) et aux directeurs généraux (DG) des membres du Groupe de travail.
- [24] M^{me} Denham a expliqué qu'AMC avait adopté une approche similaire pendant la période électorale. L'équipe a examiné l'environnement des médias sociaux à la recherche d'activités qui, selon elle, devraient être rapportées au Groupe de travail. Comme pour les autres informations, celles-ci pouvaient être communiquées sous forme de mise à jour verbale, puis d'un résumé écrit destiné aux mises à jour quotidiennes publiées durant la période électorale.
- [25] M^{me} Denham a expliqué qu'en ce qui concerne le MRR, en raison de la difficulté à déterminer si la source était étrangère ou pas, il ne cherchait à définir cette source que s'il observait une augmentation du volume d'activité au quotidien. Le MRR cessait de produire des rapports quand il n'était plus en mesure de confirmer les liens avec l'étranger.
- [26] M. Gordon a fait remarquer qu'il est certain que pendant la période électorale, en dehors de l'espace protégé, la GRC est véritablement un consommateur net de renseignement et d'informations provenant d'autres organismes. Le Groupe de travail était une construction distincte des mécanismes officiels d'échange d'informations existants. Il a souligné que ce n'était pas parce que des informations étaient partagées par l'intermédiaire du Groupe de travail qu'elles étaient communiquées ou diffusées dans l'ensemble de la GRC. S'il était nécessaire de partager ces informations de manière plus large, on recourait aux mécanismes existants d'échange d'informations entre organismes.

NON CLASSIFIÉ**1.4.5 RAPSIT**

- [27] M^{me} Denham a confirmé que les RAPSIT étaient transmis aux SMA et aux sous-ministres (SM) des organismes membres du Groupe de travail, ainsi qu'au Panel des cinq. Les RAPSIT étaient envoyés par courriel, par le Réseau canadien Très secret (« RCTS ») ou par l'intermédiaire des agents de relation avec la clientèle.
- [28] M^{me} Denham a confirmé que chaque membre du Groupe de travail était chargé d'alimenter le RAPSIT quotidien avec son résumé des informations pertinentes. M. King a expliqué qu'en tant que président, le secrétariat du CST était chargé d'intégrer le renseignement reçu dans le RAPSIT quotidien. Le secrétariat du CST demandait à chacun des membres du Groupe de travail de lui fournir sa contribution quotidienne avant 10 h. Le CST n'avait pas pour rôle ou pour tâche d'évaluer ce qui lui était fourni ni de modifier les informations de quelque manière que ce soit. Il incombait à chaque membre de transmettre des informations traduisant correctement les informations recueillies par son organisme. Le CST se contentait de rassembler les informations dans le document à diffuser.
- [29] M. King a expliqué qu'il existait des procédures hors heures ouvrables et un système d'appel afin que le Groupe de travail soit alerté de l'arrivée d'informations. Les membres utilisaient leurs services de veille respectifs, actifs 24 heures sur 24 dans leur organisation, pour diffuser les informations et communiquer entre eux au besoin. M. King ne croit pas que les représentants du Groupe de travail aient déjà été appelés au cours d'un week-end, mais un canal de communication existait bel et bien.
- [30] Cependant, M. King a souligné que le RAPSIT n'était qu'un mécanisme de partage d'informations et que d'autres mécanismes existaient au besoin. Les membres du groupe de travail pouvaient également communiquer par courriel et par les canaux d'échange d'informations en place entre leurs organismes. À titre d'exemple, M. King a fait remarquer que si le CST produisait un rapport le samedi, ce rapport était enregistré dans sa base de données, ce qui le rendait accessible à toute personne souhaitant le consulter. Dans ce cas-là, il était possible que M. King soit informé du rapport et qu'il déclenche un appel pour en avertir les SMA afin de discuter de la nécessité d'alerter le Panel des cinq.

NON CLASSIFIÉ

[31] Chaque RAPSIT contenait une « tendance en matière de menace ». M. King a expliqué que c'était la première fois que le Groupe de travail était actif à l'occasion d'une élection, et que ses membres avaient donc discuté du format des RAPSIT, des éléments à inclure et de la façon de présenter les informations. Il a rappelé qu'ils voulaient essayer d'indiquer si les activités semblaient se situer à un niveau qu'ils qualifiaient de « normal » pour les adversaires. Mais le Groupe de travail ne s'est pas intéressé exclusivement à la période électorale. Au cours de l'année précédant l'élection de 2019, il a cherché à savoir ce que faisaient les pays qu'ils avaient identifiés comme préoccupants. M. King a déclaré qu'il y avait un certain sentiment voulant que si le groupe estimait que les choses « s'échauffaient », ou pire, il devait le faire savoir.

[32] La tendance en matière de menace ne répondait pas à une formule scientifique. Il s'agissait plutôt d'une sorte d'indicateur approximatif pour savoir si les conditions s'aggravaient, et il s'agissait d'un essai pour voir s'il serait utile. M. King a précisé que le but de la tendance en matière de menace était de fournir une évaluation globale du degré de menace et qu'elle ne traduisait pas nécessairement un élément d'information quelconque. Tous les RAPSIT publiés en 2019 indiquaient que la tendance en matière de menace était stable.

1.4.6 Séances d'information et autres interactions avec le Panel des cinq

[33] M. King a déclaré qu'en plus des mises à jour quotidiennes et des RAPSIT, le Panel des cinq disposait d'autres sources d'informations, bien qu'il ait plus de souvenirs pour la période à partir de 2021. Il se rappelait un point de contact hebdomadaire, principalement avec les SM des organismes membres du Groupe de travail, qui fournissaient au Panel une perspective plus large de la menace.

[34] M. King se souvient que le SM du SCRS, David Vigneault, et la SM du CST, Shelly Bruce, collaboraient efficacement afin d'offrir une vue d'ensemble de ce que le collecte du renseignement étranger permettait d'observer. Ces séances d'information s'effectuaient oralement. M. King a déclaré qu'il préparait des notes d'allocution à l'intention de sa SM à cette occasion.

NON CLASSIFIÉ

- [35] Il n'y avait pas de procédure officielle pour les communications entre le Panel des cinq et le Groupe de travail, et pas non plus de limite aux éclaircissements que le Panel pouvait demander au Groupe de travail. M. King ne se souvenait pas que cela se soit produit en 2019, mais il se rappelle avoir reçu des questions en 2021. Il a fait remarquer que le Groupe de travail était ouvert aux questions des SM sur ce qu'il fournissait et qu'il trouvait ces questions justes.
- [36] Le représentant du SCRS a expliqué que les points de discussion préparés à l'intention du SM du SCRS incluaient toute mention du SCRS dans les RAPSIT. Par exemple, lorsqu'un RAPSIT indiquait « rapport de renseignement du SCRS à suivre », le SCRS produisait un tel rapport et le transmettait au Panel des cinq. Même si les représentants des membres du Groupe de travail n'étaient généralement pas présents aux côtés des SM lors des réunions du Panel, le représentant du SCRS était prêt à parler de tous les points concernant le SCRS figurant dans les RAPSIT de la semaine.
- [37] L'évaluation globale de la fiabilité réalisée par le SCRS n'était pas insérée dans les RAPSIT, car les rapports du SCRS contenant cette évaluation étaient directement transmis aux membres du Panel des cinq et aux SMA et SM principaux concernés. Les RAPSIT étaient un résumé succinct du rapport proprement dit qui était à venir ou qui avait déjà été remis.

1.4.7 Évaluation de la menace dans la période précédant l'élection

- [38] Pendant la période précédant l'élection, la Chine était considérée comme la menace la plus importante pour l'espace électoral canadien en ce qui concerne l'ingérence.
- [39] Le représentant du SCRS décrit la Chine comme étant « au plafond » en ce qui concerne l'intention et la capacité. La Russie était un acteur de la menace très capable, mais n'ayant que très peu l'intention de s'attaquer aux institutions démocratiques canadiennes. Le Groupe de travail s'est également intéressé à l'Inde, au Pakistan et à l'Iran. Pour démontrer l'ampleur de l'écart entre la Chine et les autres acteurs de la menace, le représentant du SCRS a comparé la Chine au « plafond », tandis que les autres pays étaient « juste au-dessus du plancher » en ce qui concerne le niveau d'activité de la menace et l'intention de s'ingérer dans les élections canadiennes de 2019.

NON CLASSIFIÉ

1.4.8 Tenue de registre et réception des informations

[40] M. King a expliqué que le CST tenait un registre des incidents à titre de secrétaire du Groupe de travail. Il voulait suivre ce qu'il voyait au fil du temps. Ce registre était relativement informel, son but étant de recueillir les informations, puis d'essayer de les examiner sur une longue période afin de déceler des tendances. Les informations provenaient-elles pour la plupart de Chine? La majeure partie des cyberactivités visaient-elles un réseau? S'agissait-il d'une activité d'ingérence plus générale ciblant le public? Au départ, l'intention était d'examiner ce registre et d'en extraire des informations pour alimenter le rapport après action à la fin de la journée, dans le but de décrire ce que le GT MSRE avait observé dans l'ensemble.

1.4.9 Examen des informations reçues par les organismes membres

[41] M. Gordon a expliqué que l'essentiel des informations qu'il recevait en tant que représentant de la GRC consistait en des mises à jour quotidiennes concernant la protection et les opérations de protection. Le mandat de la GRC consistait principalement à assurer la sécurité physique des chefs. La GRC partageait tout ce qu'elle croyait être important pour le mandat du Groupe de travail, mais pour l'essentiel, elle n'a pas eu beaucoup d'informations à communiquer durant la période électorale.

[42] M^{me} Denham a déclaré que l'équipe du MRR rendait compte quotidiennement de ce qu'elle constatait. Les directions approuvaient ce qui était relevé, ce qui était jugé suffisamment important pour être communiqué au Groupe de travail dans un rapport.

[43] Le représentant du SCRS a indiqué que pendant la période électorale, il recevait l'ensemble du renseignement recueilli au cours des 24 heures précédentes et inclus dans un rapport. Lorsque le renseignement concernait l'un des pays d'intérêt, il le recevait par courriel et l'examinait. Il consultait ensuite rapidement les hauts dirigeants du SCRS et transmettait au Groupe de travail tout ce qui était pertinent. Le seuil de pertinence était très bas; la pertinence ne se limitait pas aux informations relatives à l'ingérence étrangère dans les élections. Les informations étaient plutôt jugées pertinentes si elles concernaient les institutions démocratiques ou l'ingérence étrangère, ou si elles étaient susceptibles de devenir de l'ingérence étrangère. Le temps nécessaire pour effectuer l'examen et

NON CLASSIFIÉ

l'évaluation des informations pertinentes variait d'un jour à l'autre, mais il s'agissait d'un travail à temps plein pour le représentant du SCRS pendant la période électorale.

[44] M. King a indiqué qu'une petite équipe d'employés du CST l'assistait dans l'examen. L'équipe analysait le SIGINT provenant du CST et des alliés afin d'en évaluer la pertinence. M. King disposait d'un employé qui recueillait ces informations et tous deux en discutaient quotidiennement pour décider si elles concernaient le mandat du Groupe de travail. Ils avaient également des discussions à l'interne avec les différentes équipes au sein du CST, qui étaient au courant des exigences et de ce que le Groupe de travail voulait voir du point de vue de l'ingérence. Si le CST disposait d'une indication qu'il était sur le point de signaler quelque chose, il en faisait part à M. King et à son équipe.

[45] Le CST a également placé la barre très bas quant à la pertinence, car il souhaitait connaître et comprendre les capacités des adversaires, en plus de ce qu'ils faisaient. Le CST est juridiquement limité à la surveillance des acteurs étrangers. Il ne peut pas mener d'activités contre des Canadiennes et Canadiens ou toute personne vivant au Canada. Par conséquent, son travail doit porter sur l'étranger. Il étudiait donc ce que faisaient les autres pays pour déterminer si leurs activités étaient axées vers le Canada. De même, si ces pays agissaient dans d'autres domaines ou d'autres pays, le CST voulait savoir quels outils d'ingérence ils employaient. Il s'agissait d'un renseignement pertinent pour l'espace canadien, car il pouvait donner une indication du type d'outils, de techniques ou de tactiques que ce pays était susceptible d'utiliser et de déployer dans l'espace canadien. Par conséquent, le CST s'est efforcé d'examiner les activités de manière assez large, car il n'est pas toujours évident de déterminer ce qui relève de la définition de l'« ingérence étrangère ».

1.5 Événements particuliers survenus durant les élections de 2019

1.5.1 Allégation d'ingérence électorale dans une course à l'investiture dans Don Valley-Nord

[46] Le représentant du SCRS a confirmé que le Groupe de travail et le Panel des cinq ont reçu du renseignement sur un présumé cas d'ingérence étrangère dans une course à l'investiture dans la circonscription de Don Valley-Nord pendant les élections fédérales

NON CLASSIFIÉ

de 2019. Il a indiqué qu'il avait transmis l'information au Groupe de travail avant qu'un rapport officiel ou un autre produit de renseignement ne soit diffusé. Il s'est également rappelé avoir discuté de ces allégations durant des réunions du Groupe de travail. M. King se souvenait d'en avoir fait de même.

- [47] M. King a expliqué que le SCRS – et non le Groupe de travail – avait le pouvoir de répondre, au besoin, à un élément de renseignement, car cet élément émanait de lui. En plus de faire l'objet de discussions détaillées avec ses représentants, il s'attendait à ce que les informations soient finalement communiquées dans un RAPSIT, ce qui était fait.
- [48] Le représentant du SCRS s'est vu présenter un produit de renseignement du SCRS au sujet de la circonscription de Don Valley-Nord, qui a été transmis au Groupe de travail le 1^{er} octobre 2019, puis annulé plus tard dans le mois. Ce produit fait référence aux mêmes renseignements que le Groupe de travail avait précédemment reçu au sujet d'allégations d'IE dans la course à l'investiture et le conjugue à d'autres renseignements contextuels ainsi qu'à une certaine évaluation, afin de fournir une image plus complète au consommateur du renseignement. Le représentant du SCRS n'était pas le gestionnaire de l'équipe d'évaluation qui avait produit le rapport et ne savait donc pas pourquoi il avait été annulé. Il a indiqué qu'il arrivait que des rapports corrigés soient publiés. Dans un tel cas, les personnes qui avaient reçu le rapport annulé étaient invitées à détruire tous les exemplaires originaux.
- [49] Le représentant du SCRS a expliqué que les RAPSIT reflètent généralement les nouveaux rapports. Étant donné que le produit de renseignement du SCRS annulé synthétisait des renseignements déjà diffusés, il est peu probable qu'il ait figuré dans un RAPSIT. M. King a ajouté que les RAPSIT étaient de nature tactique; ils étaient destinés à fournir les toutes dernières informations aux personnes de l'extérieur et au sommet de la hiérarchie.
- [50] Le représentant du SCRS a ajouté que des éléments du produit de renseignement du SCRS se trouvaient dans les notes d'allocation qu'il préparait en vue des séances d'information. Les séances d'information étaient de niveau Secret et se déroulaient à l'aide d'un mécanisme mis en place par le Groupe de travail pour informer les partis politiques.

NON CLASSIFIÉ

- [51] M. King a ajouté que le mécanisme sécurisé utilisé pour les séances d'information avait été créé pour permettre au Groupe de travail de fournir aux membres autorisés des partis politiques la situation en matière de menace d'ingérence étrangère, et notamment des informations générales sur les types d'activités que le Groupe de travail observait et sur les tactiques et techniques susceptibles d'être employées par des adversaires dans différents espaces. Le mécanisme a également ouvert des canaux de communication afin que les membres des partis puissent échanger avec le Groupe de travail s'ils avaient des questions, des inquiétudes ou des problèmes.
- [52] Lorsqu'on leur a demandé si le Groupe de travail avait discuté des possibilités que les allégations de transport en autobus et d'ingérence étrangère dans Don Valley-Nord aient un effet sur le niveau de menace, ni M. King ni le représentant du SCRS n'a pu se rappeler si de telles discussions avaient eu lieu.
- [53] M. King s'est vu présenter un courriel qu'il avait écrit le jour de l'élection au sujet d'un produit de renseignement diffusé par le SCRS le vendredi précédent. Dans ce courriel, M. King notait que le produit de renseignement avait été transmis par le SCRS au Panel des cinq et au niveau des SMA et des SM, mais pas à la liste de diffusion du Groupe de travail, de sorte qu'au moins une personne invitée à un appel au sujet du rapport n'avait pas pu le consulter. Bien que M. King se rappelait avoir écrit ce courriel, il ne se souvenait pas de son contenu. Il supposait qu'il l'avait écrit en réponse à une question sur la manière dont le produit de renseignement avait été diffusé, afin de tenter de reconstituer le flux d'informations au cours de la fin de semaine et de confirmer si et quand le Panel des cinq avait vu le rapport.
- [54] M. King a fait remarquer qu'aucun flux d'informations n'est parfait et que c'était la première fois que le Groupe de travail était en vigueur, ce qui fait que de nombreuses lacunes sont apparues. Il a cité en exemple la diffusion des produits de renseignement du SCRS. Même si ces produits comportaient une liste de diffusion, le Groupe de travail ne savait pas nécessairement qui avait réellement vu le document et à quel moment. Il a également mentionné le cas d'un produit diffusé par courriel, qui est remis en main propre à un SM par un agent de relation avec la clientèle, alors que la diffusion de rapports au moyen de la base de données du CST permet à ce dernier de disposer de plus

NON CLASSIFIÉ

d'informations et de plus de précisions sur les personnes qui ont pu accéder à un rapport à un moment donné.

[55] M. King s'est rappelé que les produits de renseignement du SCRS étaient souvent diffusés aux représentants du Groupe de travail, aux SM et parfois aux SMA. Il a expliqué que le groupe de travail avait demandé au SCRS d'élargir la liste de diffusion de ses produits de renseignement pertinents sur l'ingérence étrangère qui lui étaient destinés afin d'inclure les SMA et les DG des organismes membres du Groupe de travail. Ainsi, aucun niveau ne serait sauté entre les représentants au Groupe de travail et leur SM et les informations seraient vues par une chaîne hiérarchique directe au Groupe de travail. M. King a également fait remarquer qu'il existait des listes de diffusion nominatives pour tenter de contrôler ou de contenir les informations sensibles.

[56] M. King a souligné que le SCRS conservait le pouvoir de réagir comme il l'entendait au renseignement qu'il recueillait, et que le Groupe de travail n'était pas un organe d'approbation. Il a ajouté qu'il préférerait que des rapports soient produits avant que des mesures soient prises, mais que cela n'est pas toujours possible en raison des contraintes de temps. M. King a déclaré qu'il ne s'attendait pas à ce qu'une organisation s'entretienne avec lui, en tant que président du Groupe de travail, avant de prendre une mesure qu'il estime nécessaire ou avant de partager ses propres informations s'il le juge nécessaire.

1.5.2 Rapport après action du Groupe de travail

[57] Les témoins ont pris connaissance du rapport après action du Groupe de travail de 2019. M. King se souvient d'avoir discuté du fait que des étudiants avaient été transportés en autobus à un vote d'investiture, mais pas d'avoir discuté d'une mention à ce sujet dans le rapport après action.

[58] Le représentant du SCRS a expliqué que le processus d'investiture ne fait pas partie des attributions du Panel des cinq. Après examen du Protocole public en cas d'incident électoral majeur, le représentant du SCRS a fait remarquer qu'« il ne sera mis en œuvre que pour répondre aux incidents survenant durant la période électorale et qui ne relève pas des champs de responsabilités d'Élections Canada, tels qu'ils sont définis dans la

NON CLASSIFIÉ

Loi électorale du Canada ». Cependant, il a ajouté que le Groupe de travail s'est donné beaucoup de mal pour que le Panel des cinq dispose de toutes les informations et de l'ensemble du renseignement concernant cette question dès qu'ils étaient recueillis et que le parti politique concerné en soit également informé.

[59] Le représentant du SCRS a déclaré qu'il revenait au Panel des cinq de déterminer si le renseignement pouvait ou non avoir eu une incidence sur l'élection, mais que toutes les informations pertinentes lui avaient été présentées.

[60] M. King a expliqué que le rôle du Groupe de travail était de connaître globalement les actes des adversaires et de les signaler. Le Groupe de travail a adopté une vision large des activités des adversaires parce qu'il n'était pas toujours possible de savoir immédiatement si une action donnée était de l'ingérence étrangère.

1.5.3 Allégations de financement par des pays étrangers formulées par le Groupe de travail

[61] Les avocats de la Commission ont posé une question au sujet d'un rapport de renseignement du SCRS qui renfermait des allégations de financement par des pays étrangers.

[62] Le représentant du SCRS a expliqué que son organisme ajoute parfois des mises en garde sur des craintes relatives à la motivation, qui peuvent être insérées dans les rapports de renseignement afin que les utilisateurs aient la même compréhension de ses craintes que lui. Le SCRS a diffusé un rapport contenant de telles mises en garde.

[63] Les avocats de la Commission ont relevé que les RAPSIT ne contenaient aucune référence à ce renseignement. Le représentant du SCRS a répondu qu'il ne pouvait pas parler de ce rapport en particulier, mais il a également fait remarquer que le renseignement ne concernait pas précisément l'élection de 2019, mais portait plutôt sur des personnes et sur leurs activités. Bien que le représentant du SCRS n'ait pas été en mesure de commenter la prise de décision à l'époque, il a avancé que cela pouvait expliquer pourquoi les informations n'avaient pas été incluses dans un RAPSIT.

NON CLASSIFIÉ

1.5.4 Mesures de réduction de la menace

[64] Les témoins se sont vu présenter plusieurs RAPSIT : (i) un RAPSIT indiquant que le SCRS avait rencontré des représentants autorisés de partis politiques pendant la période électorale pour les informer qu'une **mesure de réduction de la menace (« MRM »)** visant l'ingérence étrangère par un pays en particulier était en cours⁴; (ii) un RAPSIT indiquant que le SCRS avait reçu un rapport relatif à la MRM⁵; et (iii) un RAPSIT signalant que selon des indicateurs précoces, la MRM avait l'effet escompté⁶. Le représentant du SCRS a expliqué que la MRM a été prise en réponse à un renseignement concernant l'ingérence étrangère par un pays en particulier.

1.5.5 Question relative au flux d'informations

[65] Les témoins ont été questionnés sur le processus par lequel ils ont reçu un rapport du SCRS sur des enjeux de sécurité nationale (« RESN »). Le RESN, publié après l'élection, incluait l'évaluation selon laquelle un individu « exerce directement et continuellement une activité d'ingérence étrangère pour le compte de la RPC ». Dans le RESN, on estimait qu'il était probable que l'individu ait déjà eu une incidence sur les élections fédérales de 2019 et qu'une menace d'ingérence étrangère demeure après cette élection. Le RESN a été transmis au Groupe de travail à la fin octobre, après l'élection.

[66] Le représentant du SCRS a fait remarquer qu'une version corrigée de ce produit avait été diffusée deux mois après l'original. La version corrigée ne contenait plus l'évaluation selon laquelle l'élection avait été influencée, mais plutôt une évaluation selon laquelle les relations et les activités de l'individu étaient conformes aux techniques connues de la République populaire de Chine (« RPC »), et qu'on pouvait s'attendre à ce qu'elles soient appliquées à des élections futures, à tous les niveaux. Le représentant du SCRS a indiqué qu'avant la diffusion de la version corrigée, il avait changé de fonction et qu'il n'était donc pas au courant du processus ayant abouti à la diffusion de cette version.

⁴ CAN002961.

⁵ CAN002964.

⁶ CAN003006.

NON CLASSIFIÉ

- [67] Interrogé sur un courriel envoyé par Gallit Dobner [la représentante d'AMC au Groupe de travail à partir d'août 2019] affirmant que tout le monde au Groupe de travail avait été surpris par la publication du RESN non corrigé, le représentant du SCRS a répondu qu'il ne se souvenait pas avoir été surpris.
- [68] M. King a reconnu qu'un courriel avait été écrit peu après que le Groupe de travail eut reçu le RESN non corrigé, qui exprimait une certaine frustration quant à la manière dont ce produit avait été diffusé. M. King a expliqué que compte tenu de la nature du rapport, il se serait attendu à ce que le SCRS en discute au Groupe de travail avant sa publication. Il a précisé que le Groupe de travail avait été informé des éléments de renseignement insérés dans le RESN, mais que le récit global n'était pas nécessairement clair pour lui.
- [69] M. King a été questionné sur un courriel de la même période, dans lequel il décrivait l'énoncé comme « extrêmement problématique » et mal venu. Il a précisé qu'il était préoccupé par le fait que le Groupe de travail ne comprenait pas bien le sujet. Il a également indiqué que le fait que l'évaluation semblait contredire l'évaluation générale du Groupe de travail à l'époque l'ennuyait. Celui-ci ne pensait pas que cela avait eu une incidence sur le résultat global de l'élection, quoiqu'il ait relevé la nécessité de nuancer les choses, car le Groupe de travail abordait la situation générale alors que le RESN était plus précis. M. King a déclaré qu'il était déçu de ne pas avoir pu discuter de cette nuance avant la diffusion du RESN.
- [70] Le représentant du SCRS s'est vu présenter un courriel qu'il a rédigé indiquant que les préoccupations de M. King avaient été discutées et traitées au niveau du DG, avec et par le directeur général de l'évaluation du renseignement du SCRS. Le représentant du SCRS a répondu qu'il n'avait pas participé à ces discussions. M. King a indiqué la même chose.
- [71] M. King a noté qu'à mesure que 2021 avançait, le Groupe de travail essayait de tirer des leçons à propos du partage et du flux d'informations. Le groupe de travail a fait état de ces questions dans son rapport après action, dans lequel il reconnaissait également des difficultés en matière d'échange d'éléments de renseignement sensibles et tentait d'y remédier du mieux possible. M. King a relevé que cela incluait en particulier l'examen et la révision du mandat du Groupe de travail, notamment des principes suivis en ce qui

NON CLASSIFIÉ

avait trait au flux d'informations, avant la tenue de l'élection suivante. Il a avancé que le type de problème décrit ci-dessus était « une chose normale qui arrive [...] entre les services de renseignement » parce que chaque organisme dispose de moyens différents pour protéger et partager le renseignement, mais le Groupe de travail a tenté de régler ce genre de problème par la suite.

1.5.6 Flux d'informations vers la GRC

- [72] M. Gordon a également été interrogé au sujet du RESN. Il s'est vu présenter un courriel d'un autre représentant de la GRC au Groupe de travail, qui examinait le produit et suggérait que la GRC pourrait avoir à examiner plus en détail le renseignement décrit dans le RESN. Dans ce courriel, un employé du SCRS répondait que le renseignement ne pouvait pas être transmis à la GRC, car il n'était partagé qu'avec des membres de la GRC ayant un rôle au sein du Groupe de travail. Toutefois, l'employé du SCRS ajoutait que si le membre de la GRC estimait que cela présentait un intérêt pour son organisme, d'autres mesures pouvaient être prises.
- [73] M. Gordon a convenu qu'il s'agissait d'une manifestation du problème relatif au « renseignement et la preuve », en ce sens que la GRC a besoin d'un renseignement exploitable pour fonder une enquête, contrairement à ce que contenait le RESN. M. Gordon a fait remarquer qu'il existe différents canaux de transmission du renseignement ou d'informations du SCRS vers la GRC. Dans ce cas, l'employé du SCRS a suggéré une réunion One Vision à un certain niveau entre la **Sécurité nationale de la Police fédérale (« SNPF »)** de la GRC et le SCRS pour discuter de la possibilité de partager des informations [One Vision est un cadre établi de coordination du travail et de désamorçage des conflits]. Il a également indiqué que le SCRS pouvait, au cas par cas, partager de manière proactive des informations avec la GRC par le biais de lettres d'information ou de lettres de communication d'information [comme on les appelait à l'époque]. Il s'agit de mécanismes normaux et de longue date d'échange d'informations ou d'éléments de renseignement entre le SCRS et la GRC.
- [74] Le représentant du SCRS a indiqué qu'il ne savait pas s'il y avait eu un suivi avec la GRC à ce sujet. Lorsqu'on lui a demandé qui aurait pris la décision de transmettre le

NON CLASSIFIÉ

renseignement à la GRC, le représentant du SCRS a déclaré que cela dépendait de la situation et que cette responsabilité incombait à différentes personnes selon le moment. Toutefois, il a précisé qu'en règle générale, c'étaient les unités opérationnelles du SCRS, et non les unités d'évaluation, qui déterminaient si des informations devaient ou non être partagées avec la GRC. En cas de demande de la part de la GRC, d'autres unités intervenaient.

2. Interrogatoire par les avocats du gouvernement du Canada

- [75] M. King a détaillé les défis posés par la création du Groupe de travail à partir de zéro et par la coordination de quatre organismes différents ayant des approches différentes en matière de renseignement. Bien que les organismes aient déjà travaillé ensemble et qu'il y eut des canaux de communication entre eux, le Groupe de travail était une institution différente et les organismes n'avaient jamais rien connu de tel auparavant. M. King a expliqué que les difficultés auxquelles ils ont été confrontés découlaient des différences culturelles entre les membres du Groupe de travail en ce qui concerne la façon d'aborder les choses. Ils emploient des outils différents : le SIGINT est différent du renseignement humain, qui est différent des outils utilisés par AMC dans le MRR. Une même question peut être décrite dans des termes différents, et il n'est pas certain que chaque organisme membre emploie les mêmes échelles de probabilité pour évaluer le renseignement. Il existe également des différences de procédures et de pratiques institutionnelles concernant le partage de l'information. M. King a expliqué que tout au long de sa mise en place, le Groupe de travail s'est heurté à certaines de ces différences. Il a également avancé que certains des problèmes rencontrés au sujet du flux d'informations pouvaient s'expliquer par le fait que lui-même ne comprenait pas le processus suivi à l'interne par le SCRS pour approuver un document, qui était différent de celui du CST. Les membres ont eu de la difficulté à comprendre les différents points de vue et processus de chacun.
- [76] M. King a fait remarquer que le Groupe de travail n'était pas la seule source d'informations du Panel des cinq. C'était plutôt un moyen de rassembler et d'examiner diverses informations recueillies et de promouvoir la visibilité sur l'ingérence étrangère. Il a ajouté que le BCP a également interagi avec le Panel et a contribué davantage à la

NON CLASSIFIÉ

coordination des séances d'information au début de 2019. Son secrétariat adjoint chargé des institutions démocratiques, par exemple, dialoguait avec les entreprises de médias sociaux et autres organisations du même genre, de sorte que le Panel était en mesure de recevoir des informations d'autres ministères par le biais d'autres canaux ou par ses propres moyens.

- [77] Le Groupe de travail est un espace de coordination et de collaboration. Chaque organisme membre a ses propres pouvoirs et mandats en ce qui concerne la collecte et la diffusion d'informations. Le Groupe de travail n'est pas là pour restreindre le flux d'informations et n'a pas empêché la transmission d'informations au Panel. Son objectif était plutôt de servir comme complément aux canaux d'information existants et de favoriser une vision globale du paysage de l'ingérence étrangère en lien avec les élections.
- [78] M. King a expliqué qu'il existait de nombreux types d'activités d'ingérence étrangère. Le Groupe de travail a conçu un système de catégorisation de ces différents types d'activités afin d'essayer de donner un sens au domaine de l'ingérence étrangère. Les différentes catégories correspondaient aux différents types de réponses étudiées durant la création de la matrice de réponse. Le Groupe de travail a également produit de la documentation servant de guide au sujet de ces différentes catégorisations.
- [79] M. King a expliqué que le Groupe de travail produisait également des résumés de ce que le CST et le SCRS recueillaient contre un ensemble d'adversaires. Ces résumés avaient pour but d'offrir au Groupe de travail une vue d'ensemble de la couverture du comportement des adversaires par le CST et le SCRS, de déceler les lacunes dans les activités de recueil et de résumer les sources des informations reçues par ces organismes. M. King a précisé que les sources d'information résumées n'ont pas été créées uniquement pour le Groupe de travail, mais qu'elles représentaient l'ensemble des données recueillies par le SCRS et le CST.